



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX
-ÉRAIFT-**

Appel international à manifestation d'intérêt pour un cours vacant à l'ÉRAIFT :

**« Législations régionales et internationales relatives à la gestion
durable et la gestion des Aires protégées » (3 ECTS) »**

(1 ECTS = 30 heures de cours dont environ 10 à 12 heures de présentiel)

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis l'année 2017, l'ÉRAIFT en collaboration avec ses partenaires régionaux (Universités de Dschang et de Yaoundé 1, Ecole de Faune de Garoua (EFG) ; Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM, Franceville/Gabon), Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF/Gabon), a lancé un programme de Masters régionaux diplômants sur divers métiers relatifs à l'environnement.

L'ÉRAIFT a été créée le 10 avril 1999. L'Ecole est fondée autour du projet sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO (programme MAB) qui vise un développement humain durable en harmonie avec l'environnement. Depuis 2016, l'ÉRAIFT jouit du statut de Centre de Catégorie II de l'UNESCO¹ et contribue depuis sa création au renforcement des capacités des cadres et décideurs originaires de 23 pays francophones et lusophones d'Afrique Subsaharienne et de la région de l'Océan indien en matière de gestion des aires protégées, ainsi qu'en aménagement durable des forêts et territoires tropicaux (environ 300 Masters, 28 docteurs et plus d'un millier de cadres des secteurs public et privé formés dans le domaine « forêt-environnement »)

Ses divers organes de gestion (Conseil d'Administration, Conseil Académique et à la Recherche – CAR, Direction) confèrent à l'Ecole une gouvernance internationale assurant une durabilité et viabilité institutionnelle. L'ÉRAIFT jouit actuellement du statut de Centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO.

Par ailleurs, en vue de son fonctionnement harmonieux, plusieurs accords de collaboration ont été conclus au niveau national, régional et international avec divers partenaires techniques et financiers.

¹ Les centres et instituts de catégorie 2 contribuent à l'exécution du programme de l'UNESCO par le renforcement des capacités, l'échange d'informations dans une discipline particulière, la recherche théorique et expérimentale, et la formation avancée dans des domaines de compétence spécifiques. Ils sont sous l'égide de l'UNESCO, mais ne font pas partie de l'Organisation sur le plan juridique ; ils sont régis par leurs propres règles officiellement approuvées par la Conférence générale. Ces centres et instituts forment un vaste réseau de centres associés dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables, de la politique scientifique, de la biotechnologie, des géosciences, des sciences fondamentales et de la télédétection.



ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX -ÉRAIFT-

Au niveau national, l'ÉRAIFT est implantée au campus de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) et entretient, avec cette institution, une collaboration scientifique et académique fructueuse.

Par ailleurs, l'ÉRAIFT a conclu un partenariat d'exécution de ses 3 Masters régionaux avec l'Université de Kisangani (UNIKIS) implantée dans la partie Est de la RDC, dans la région des forêts denses humides tropicales de basse altitude. Cette institution d'enseignement universitaire est située en zone forestière et entourée de plusieurs aires protégées dont le Parc National de la Maïko, la Réserve de Faune à Okapi (RFO), et la Réserve de Biosphère de Yangambi (RBY). Cette position géographique offre à l'UNIKIS des bonnes conditions pour l'apprentissage, sur le terrain, des sciences forestières et environnementales.

L'ÉRAIFT a également signé un accord de collaboration avec l'Université de Lubumbashi (UNILU) implantée dans la partie Sud de la RDC, dans la région minière du Katanga, en pleine forêt claire du type « miombo ». Ce milieu est particulièrement favorable aux étudiants pour étudier ce type de forêt ainsi que les nombreuses savanes environnantes, mais également pour comprendre la problématique de l'exploitation minière sur l'environnement et les humains.

Au niveau sous régional, une convention de collaboration a été signée pour la mise en œuvre collégiale de la formation régionale organisée par l'ÉRAIFT avec : 1) Les Universités de Dschang (www.univ-dschang.org) et de Yaoundé1 (www.uy1.uninet.cm) ainsi que l'Ecole de Faune de Garoua (EFG, www.ecoledefaune.org) au Cameroun ; et 2) l'Université des Sciences et Technique de Masuku (USTM, univ-masuku.org) et l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF, www.enef-bf.net) au Gabon.

Ces divers accords avec les institutions nationales et régionales prévoient la mobilité régionale des étudiants et des formateurs en vue d'encourager les échanges d'expériences et d'expertises dans la réalisation des travaux en commun, la réalisation des travaux de recherche en cotutelle et le partage d'expériences et des leçons apprises pour une capitalisation au niveau régional.

L'ÉRAIFT a entamé également une ouverture de son réseau africain vers l'Afrique anglophone au travers notamment les institutions ci-après : « The African Leadership University (School of Wildlife Conservation ») - sowc.alueducation.com, basée à Kigali, au Rwanda², The South African Wildlife College : www.sawc.org.za , The Kitabi College of Conservation Environmental Management ou (www.kccem.ac.rw), the College of African Wildlife Management à Mweka (www.mwekawildlife.ac.tz), etc.

De plus, dans le cadre de la coopération sud-sud, en 2008, le Conseil Exécutif de l'UNESCO a pris la décision de transférer l'expérience de l'ÉRAIFT dans d'autres sous-régions de l'Afrique, notamment en

² ALU coopère aussi avec le Kitabi College au Rwanda et le Wildlife College en Afrique du Sud.



ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX -ÉRAIFT-

Afrique de l'Ouest (projet de création, en cours, d'un IRAIFT – Institut Régional postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux, éventuellement en Côte d'Ivoire).

Au niveau international, la consolidation de ce réseautage d'institutions africaines francophones et anglophones, permettra également d'accroître leur capacité à s'intégrer dans le programme « **Master Commun Erasmus Mundus - MCEM** », comme c'est déjà le cas pour l'Université de Dschang au Cameroun.

Par ailleurs, l'ÉRAIFT a négocié et conclu plusieurs accords de partenariat avec des institutions permettant un encadrement scientifique international des chercheurs et doctorants, telles que l'Université de Liège (www.uliege.be), l'Université de Gent (www.ugent.be), l'Université de Laval (www.ulaval.ca), le Musée Royal d'Afrique Centrale de Tervuren (MRAC, www.africamuseum.be/fr), l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRScNB, www.naturalsciences.be/fr/museum/home), le Jardin Botanique de Meise (JBM, www.plantentuinmeise.be/fr/home), l'Observatoire Satellital des forêts d'Afrique Centrale (OSFAC, osfac.net/fr) ; l'OFAC (www.ofac.org), HIST (<http://www.unesco-hist.org/en-us/>), l'Université Fédérale de Para (www.ufpa.br), l'Institut indonésien des Sciences (<http://www.lipi.go.id/>), le CIRAD (www.cirad.fr), et le Centre de Recherche Forestière International (CIFOR, www.cifor.org).

L'ÉRAIFT est également co-créateur, avec l'ENEF, et membre, du Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale (RIFFEAC, www.riffeac.org). Cette plateforme technique compte aujourd'hui 23 institutions de formation de la sous-région d'Afrique centrale, et a pour objectif de développer les compétences et les structures nécessaires à la gestion conjointe et durable des ressources environnementales et forestières. Créé à Libreville au Gabon, en 2001, le RIFFEAC est devenu en 2006 le partenaire de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) pour la mise en œuvre de l'axe stratégique de son Plan de Convergence lié au « Renforcement des capacités, participation des acteurs, information et formation ».

Enfin, un élément clé du rôle joué par l'ÉRAIFT au niveau international, a été formalisé par la signature d'un « MoU » créant le « *Réseau de coopération Sud-Sud pour le développement durable dans les Trois grands Bassins Forestiers tropicaux du monde* » entre la Chaire UNESCO-Développement durable de l'Université Fédérale de Para, Belém, Brésil (Bassin d'Amazonie), l'ÉRAIFT, Université de Kinshasa, RDC (Bassin du Congo) et l'Institut Indonésien des Sciences (Asie du Sud - Est) dans le



ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX -ÉRAIFT-

contexte de la 21^{ème} session du Conseil International de Coordination du Programme MAB tenue à Jeju (République de Corée, 28 mai 2009).

Grâce à l'UNESCO, une coopération structurelle avec le Centre de Catégorie 2 de l'UNESCO HIST en Chine (Beijing), spécialisé en télédétection a été également établie. Des es visites conjointes des Réserves de Biosphère avec les partenaires brésiliens (visite de la Réserve de Yangambi, en RDC) et indonésiens (visite de la Réserve de Wundanlachi en Chine, à Pekamaru, en Indonésie), ainsi que le partage de données entre ces institutions ont également été réalisées.

Enfin , l'ERAIFT (www.eraift-rdc.org) est codemanderesse avec AGRINATURA (<http://agrinatura-eu.eu>) du programme sur la « **Gestion durable des écosystèmes tropicaux, basée sur les connaissances** », sous le financement de l'Instrument de la Coopération au Développement (ICD) N° 41928 de l'Union européenne, et incite les 35 institutions partenaires du Consortium AGRINATURA et les institutions régionales africaines partenaires de l'ERAIFT , à envoyer les candidatures d'enseignants à l'ERAIFT conformément à cet appel pour l'identification de ces nouveaux titulaires de chaires».

II. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

3.1 Organisation de la formation régionale de l'ERAIFT

Dans le cadre de ce programme, l'ERAIFT compte lancer, d'ici juillet 2021, sa troisième cohorte de 4 masters régionaux diplômants dont 3 professionnels et 1 recherche, spécialisés dans les métiers suivants :

1. Master professionnel en gestion des aires protégées ou GAP ;
2. Master professionnel en technique d'aménagement forestier ou TAF
3. Master professionnel MAB en gestion des réserves de biosphère ou GRB
4. Master recherche en aménagement et gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux ou AGIFT.

L'ERAIFT organise aussi une formation doctorale (PhD) en Aménagement et Gestion Intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux.

Etant donné que le cours susmentionné n'a pas encore son titulaire, l'ERAIFT en collaboration avec ses partenaires lance cet appel international à manifestation d'intérêt pour identifier le responsable de ce cours. Ce programme de formation est géré au niveau sous régional grâce à un Accord de collaboration



ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX -ÉRAIFT-

avec les institutions suivantes et qui facilite la mobilité des étudiants et des enseignants : une sorte d'ERASMUS dans le bassin du Congo. Il s'agit de : *Université de Dschang, Université de Yaoundé I, Ecole de Faune de Garoua (EFG, Cameroun), Ecole des Eaux et Forêts à Libreville (ENEF/Gabon), Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM/Gabon), et Université de Kisangani* (cfr Protocole d'Accord signé le 12/06/2015 à Kinshasa, et d'autres accords spécifiques pour la mobilité régionale signés en 2020 avec l'EFG et l'USTM).

3.2 Architecture des enseignements

Les cours sont arrimés au système LMD, avec une semestrialisation des enseignements et la mobilité des étudiants pour leur professionnalisation. Il est prévu 30 crédits par semestre (soit 120 crédits dans l'ensemble), avec le taux d'un crédit qui correspond à 30 heures des cours dont environ 10 heures à 12 heures de présentiel. Dans l'ensemble, les enseignements sont organisés comme suit :

- Un **tronc commun** les deux premiers semestres à l'ÉRAIFT pendant lequel les étudiants apprennent les fondamentaux de *l'approche systémique*. Celle-ci est interdisciplinaire, intersectorielle, bref, globale et intégrée. Les enseignements de ce tronc commun s'organisent exclusivement à l'ÉRAIFT sous forme des **compétences générales (Cg)** basées sur l'approche systémique.
- Le semestre III est destiné aux **cours de spécialisation** visant à développer chez les apprenants les **compétences spécifiques (Cs)** liés aux futurs métiers en GAP et TAF. Il se réalise, grâce à la mobilité sous-régionale prévue dans le programme, dans les institutions régionales partenaires qui présentent les meilleures offres de formation et de bonnes structures d'ancrage pour les travaux pratiques. Le Conseil Académique et à la Recherche de l'ÉRAIFT (CAR) détermine au moment opportun ces institutions pour la mobilité des étudiants.
- Enfin, le semestre IV et le dernier, est destiné aux **travaux de fin de cycle ou Mémoire** qui se réalise souvent dans le pays d'origine de l'étudiant, mais les soutenances publiques se déroulent à l'ÉRAIFT. A l'issue de ces soutenances, il y a collation des grades académiques et diplomation des étudiants.

IV. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES



ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX -ÉRAIFT-

Dans le cadre du lancement de sa troisième promotion de 4 Masters régionaux, une session du Conseil Académique et à la Recherche de l'ÉRAIFT (CAR-XIV) a été organisée en présentiel et visioconférence pour confirmer le lancement de cette cohorte en début juillet 2021. A l'issue du Conseil, il a été décidé de lancer l'appel international à candidatures pour le cours intitulé *Législations régionales et internationales relatives à la gestion durable et la gestion des Aires protégées* » (3 ECTS) »

Compte tenu de l'environnement actuel caractérisé par la crise sanitaire mondiale, limitant souvent la mobilité des personnes, les cours à distance seront vivement encouragés, grâce aux technologies d'information et de communication existantes (Visioconférence, Skype, Microsoft Teams, etc.).

V. PROFIL DU POSTULANT

Le profil exigé pour candidater à cette offre d'enseignement supérieur est :

1. Être détenteur d'un *diplôme de doctorat en Sciences juridiques ou domaines équivalents* (photocopies authentifiées et légalisées du diplôme, respectivement au niveau de l'institution et de la mairie) ;
2. Jouir du statut d'enseignant-chercheur des Universités (Acte de nomination et charges horaires des cours dispensés) ;
3. Avoir des *publications scientifiques internationales* récentes (au cours de cinq dernières années) dans ce domaine (annexer la liste de ces publications) ;
4. Participer à des *congrès internationaux ou conférences scientifiques* se rapportant au domaine de ce cours (preuves de participation : invitation, communication, etc.) ;
5. Maîtriser *l'approche systémique* comme le fil conducteur des enseignements et de la recherche à l'ÉRAIFT et d'autres approches telles que par *compétence ou métier* (à montrer dans la fiche d'engagement pédagogique) ;
6. Être *bilingue*, capable d'enseigner en français et en anglais ;
7. Être *disponible et engagé* pendant la durée de la dispensation de son cours.

VI. COMMENT CANDIDATER

6.1 Constitution du dossier

Le postulant devra fournir les éléments suivants en respectant les consignes entre parenthèses :

1. Une *lettre de motivation* manuscrite et signée, en version française et anglaise (1 page maximum de chaque), montrant à l'aide d'un argumentaire ses compétences et expérience professionnelle pour assurer ce cours ;



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX
-ÉRAIFT-**

2. Un *curriculum vitae actualisé*, reprenant clairement son expertise scientifique et expérience professionnelle dans le domaine du cours sollicité, et les enseignements similaires dispensés dans d'autres institutions universitaires (charges horaires : maximum 10 pages) ;
3. Une *fiche d'engagement pédagogique* du cours en question (selon le modèle repris en annexe : maximum 3 pages) ;
4. Le *contenu minimum de cours* selon l'approche par compétence ou par métier, présentant les objectifs du cours, la structuration du cours (cours magistral ou CM, travail dirigé et pratique ou TD/TP, travail personnel de l'étudiant ou TPE) ; les principales lectures recommandées (références bibliographiques) (maximum 10 pages) ;
5. Les diverses attestations habituellement demandées (attestation de naissance, de bonne vie et mœurs, d'aptitude physique, de nationalité, etc.) ;
6. Contacts de trois personnalités scientifiques, d'obédience internationale, susceptibles de fournir un avis éclairé sur le postulant.

6.2 Modalités de soumission du dossier

- Le dossier de candidature sera constitué d'**un seul fichier PDF compressé ne dépassant pas 10 mégaoctets (Mo)** et transmis **uniquement par courriel** à l'adresse : **[recrutement@eraift-
rdc.org](mailto:recrutement@eraift-rdc.org)** avec copie à l'IT Manager de l'ERAIFT, M. Hervé MISHIDI : **[h.mishidi@eraift-
rdc.org](mailto:h.mishidi@eraift-
rdc.org)**
- Précisez sur la lettre de motivation l'intitulé du cours pour lequel on est candidat ;
- Les dossiers de candidature sont attendus à l'ERAIFT avant le **30/06/2021 à 15 heures** (heure de Kinshasa).
- La demande est à adresser à :

M. le Directeur de l'ERAIFT

UNIVERSITE DE KINSHASA, B.P. 15.373, Kinshasa

Tél. : 00243814261188 / 00243817061647.

République Démocratique du Congo

7. SELECTION DES CANDIDATURES

- Les dossiers reçus seront examinés par le *Conseil Académique et à la Recherche de l'ERAIFT (CAR) élargi à ses partenaires régionaux et internationaux* ;
- Les dossiers transmis au-delà de l'échéance ne seront pas pris en considération (non examinés) ; il en est de même des dossiers incomplets ou ne respectant pas les normes reprises au point 6.2.



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX
-ÉRAIFT-**

- L'ÉRAIFT étant un *Centre de Catégorie II* placé sous l'égide de l'UNESCO, pratique la discrimination positive à l'endroit de la femme ; si bien qu'à compétences égales, la candidature féminine est vivement encouragée ;
- Seul le candidat retenu sera informé et notifié.

Fait à Kinshasa, le 20/05/2021

Le Directeur de l'ÉRAIFT

Baudouin MICHEL

ANNEXE

Fiche d'engagement pédagogique du cours (à renseigner)

- Intitulé du cours :
- Enseignant (Institution et contacts) :
- Année académique 2020 – 2021 :

Contenus du cours	Modules
1. Acquis d'apprentissage (objectifs d'apprentissage) du cours	
2. Prérequis et corequis / Modules de cours optionnels recommandés	
3. Activités d'apprentissage prévues et méthodes d'enseignement	
4. Mode d'enseignement (présentiel, enseignement à distance)	
5. Lectures recommandées ou obligatoires et notes de cours	
6. Modalités d'évaluation et critères	
7. Contacts	
8. Remarques organisationnelles et moyens d'enseignement	
9. Notes en ligne	
10. Stage(s)	

Fait àle/...../2021